

MAPPING COMMEMORATIVE CULTURES, BEST PRACTICES AND LESSONS LEARNED

CASE STUDY: Algeria/France

AUTHOR: Collectif des familles de Disparus en Algérie

1. Background décrivant la période de violence examinée

Dans les années 1990, l'Algérie a connu un conflit interne extrêmement violent. Durant plusieurs années, des groupes armés islamistes et le régime algérien se sont livrés une guerre meurtrière, dont la première victime fût la population civile. Très vite, la société algérienne a été polarisée. Au terme de dix années, des milliers de disparitions forcées du fait d'agents de l'État ont été recensées. Si elles ont été sporadiques jusqu'en 1992, elles ont revêtu un caractère généralisé et systématique de 1993 à 1998 plus particulièrement, alors qu'elles faisaient partie intégrante de la stratégie étatique de répression envers la population civile et ce, "dans le cadre de la lutte anti-terroriste".

Cette stratégie consistait en un enchaînement sans fin d'arrestations arbitraires et massives. Les disparus, détenus au secret, étaient alors le plus souvent transférés de centre de détention en centre de détention où, selon des témoignages, certains ont été exécutés ou sont morts sous la torture. Dans ces centres de détentions au secret, la torture était pratiquée à grande échelle. Ces crimes, perpétrés par le régime algérien en toute impunité, se sont concentrés sur la côte nord du pays, principalement dans la région de l'Algérois. Selon les statistiques effectuées par le Collectif des Familles de Disparus en Algérie, plus de cent personnes arrêtées par des membres des forces de sécurité ont disparu chaque mois, entre mars 1994 et septembre 1995.

Jusqu'à aujourd'hui, s'inscrivant dans une volonté de minimiser la responsabilité de l'État dans ces crimes contre l'humanité, les autorités algériennes cultivent l'ambiguïté sur les origines de ces disparitions et sur l'identité de leurs auteurs. Les disparus ont principalement été arrêtés à leur domicile, dans l'espace public, sur leur lieu de travail, au hasard de leurs occupations quotidiennes. Ils vivaient avec leur famille et avaient, pour la plupart, une profession. Les chiffres officiels font état de 6146 disparitions forcées du fait des agents de l'État selon la Commission Nationale Consultative pour la Promotion et la Protection des Droits de l'Homme et de 8023 disparus déclarés par les familles aux autorités dans le cadre de l'application de la « charte pour la paix et la réconciliation nationale ». Cette charte vient clore un processus de trois lois d'amnistie, étalé sur plusieurs années : la loi de Rahma en 1995, puis la dite loi sur la Concorde civile en 1999 et enfin la charte. « À chaque amnistie. Le droit des victimes est bafoué, la mémoire des victimes est effacée et cette vérité que toute les familles ont tant besoin de connaître est occultée ».

Cette charte a donc été élaborée sous le gouvernement d'Abdelaziz Bouteflika pour mettre un terme à la guerre civile. Elle est adoptée par référendum le 29 septembre 2005 et mise en application par l'ordonnance n°2006-01 en date du 27 février 2006, qui institue l'impunité pour les agents de l'État ayant commis des crimes de disparitions forcées durant la guerre civile. Plus généralement, elle reconnaît une impunité pour tous les agents de l'Etat l'ayant servi durant les années noires, et ayant, à ce titre, commis des violations des Droits de l'Homme et des violences multiples contre des citoyens algériens, dans un but de "préservation de l'unité et de l'intégrité de la nation".

En voulant clore la page des années 90, Abdelaziz Bouteflika, nie aux familles de disparus leurs droits à la Justice et à la Vérité. Cette charte deviendra ainsi un véritable outil juridique aux mains du pouvoir, notamment par l'article 45 de ces textes, qui interdit le dépôt de toute plainte ou l'ouverture de toute instruction contre ses agents.

L'INITIATIVE MONDIALE POUR LA JUSTICE, LA VÉRITÉ ET LA RÉCONCILIATION (GIJTR).

Lancée en 2014 par la Coalition internationale des sites de conscience, la GIJTR est un consortium de neuf organisations internationales qui vise à proposer des approches holistiques, intégratives et multidisciplinaires des questions de vérité, de justice et de réconciliation. La GIJTR travaille principalement avec les populations locales, les organisations de la société civile, les survivants et les gouvernements pour développer des approches de justice transitionnelle centrées sur les victimes, collaboratives et favorisant la dignité, le respect, l'inclusion et la transparence dans les sociétés sortant d'un conflit ou d'une période de régime autoritaire. Depuis sa création, la GIJTR travaille avec des personnes de 72 pays, elle a travaillé avec 681 OSC et elle a mené 323 projets communautaires et plus de 5040 initiatives de lutte contre les violations des droits de l'homme.

Pour plus d'informations, visitez gijtr.org.



GIJTR

Global Initiative for Justice
Truth & Reconciliation

2. Contexte décrivant la date ou l'événement important qui est commémoré et les récits officiels/dominants et les récits des victimes et des survivants autour de la date ou de l'événement important

Jusqu'à présent, en Algérie, les disparitions forcées systématiques et généralisées ayant été commises durant les années 1990 restent un sujet globalement tabou, difficile à aborder publiquement. Ainsi, aucune commémoration publique, officielle et nationale des personnes disparues n'a été instituée, dans la mesure où ces disparitions ne sont pas considérées comme des crimes ou des violations des droits humains.

En effet, le régime algérien reconnaît la disparition de 8023 personnes, dans le cadre de l'application de la "charte dite pour la paix et la réconciliation nationale". Néanmoins, la culpabilité individuelle des agents de l'Etat ayant perpétré les crimes de disparitions forcées n'a jamais été établie.

Le 10 juillet 2002, Farouk Ksentini, alors président de la Commission Nationale Consultative de Promotion et de Protection des Droits de l'Homme, déclarait au journal La Tribune que l'Etat était responsable des disparus mais n'en était pas coupable. Les gouvernements successifs algériens ont donc toujours justifié, au regard du contexte de guerre ouverte contre les groupes islamistes armés, les exactions et les disparitions forcées du fait des agents de l'Etat, comme étant nécessaire à la lutte contre le terrorisme et pour la préservation de l'unité nationale. Abdelaziz Bouteflika, alors président, déclarait d'ailleurs "on ne fait pas d'omelette sans casser d'oeufs".

Ainsi, la loi de 1999 sur la "concorde civile", ainsi que les décrets d'application de la dite "charte pour la paix et la réconciliation nationale" ont institutionnalisé une amnistie générale pour les crimes commis durant la décennie noire, ceux des islamistes aussi bien que ceux du pouvoir. En interdisant toute enquête et toute poursuite contre ses agents l'ayant servi, l'Etat algérien a instauré une culture de l'impunité, devenue un des éléments constitutifs de la répression générale en cours en Algérie. Le Collectif des Familles de Disparu(e)s en Algérie, au nom des mères, épouses, filles, pères, époux ou frères de personnes disparues, exige depuis plus de vingt cinq ans que les droits à la Vérité et à la Justice soient respectés pour toutes ces victimes des crimes de l'Etat algérien ainsi que les crimes commis par les groupes armés islamistes.

Ainsi, après avoir instrumentalisé la "lutte contre le terrorisme" durant les années 1990, pour faire disparaître près de 23 000 personnes selon de multiples associations locales algériennes, faisant preuve d'un cynisme sans limites, les autorités algériennes utilisent maintenant la dite "charte pour la paix et la réconciliation nationale" pour clore cette sombre page de l'histoire algérienne, refusant à toutes les victimes et leurs familles, l'exercice de leurs libertés fondamentales. Cette même charte, institutionnalisée dans le préambule de la Constitution, est brandie comme un exemple réussi de justice transitionnelle.

3. How est-ce la date ou l'événement important commémoré dans la

sphère publique?

Il n'y a aucunes pratiques commémoratives officielles mises en place en Algérie. Les différents mécanismes successifs d'amnistie sont venus institutionnaliser l'oubli et l'impunité pour les agents de l'Etat ayant commis des crimes de disparitions forcées. En outre, tout est mis en œuvre pour passer totalement sous silence, voire criminaliser, toutes les revendications des familles de disparus. Cet acharnement à nier les droits des familles à la Vérité et à la Justice, ainsi qu'à les priver, à l'instar du reste de la société algérienne, de garanties de non-répétition, constitue des violences supplémentaires auxquelles celles-ci doivent faire face. Une des citations d'Abdelaziz Bouteflika illustre bien le cynisme dont fait preuve le régime algérien à l'égard des victimes : *"Les disparus ne sont pas dans mes poches. Vous me faites honte dans le monde entier avec vos photos, comme des pleureuses"*.

4. How est-il la date ou l'événement important commémoré dans la sphère locale par les communautés de victimes et de survivants / les associations centrées sur les victimes ou les survivants / les organisations de la société civile?

La grande majorité des initiatives commémoratives des crimes de disparitions forcées ou des événements liés à la mémoire des disparus sont menés, en Algérie, par le CFDA et son antenne algérienne, SOS Disparus. Le Collectif des Familles de Disparus en Algérie est constitué de familles de disparus (principalement des femmes – mères, épouses, sœurs et filles) et est donc une organisation issue de la société civile, œuvrant par et pour les victimes. Comme nous l'avons évoqué précédemment, quasiment rien n'est fait par d'autres acteurs que le CFDA pour reconnaître les expériences et les récits de disparus et de familles de disparus.

5. Votre organisation affiliée commémore-t-elle la date ou la veille importante?

Avant toute chose, l'existence même du CFDA constitue un acte commémoratif, matérialisé par les espaces physiques de ses locaux. Le siège d'Alger et les locaux d'Oran qui abritent le Centre pour la préservation de la Mémoire et l'étude des droits de l'Homme sont de par leur nature des Mémoriels. En effet, les murs sont tapissés de photos de disparus avec le nom et le prénom de chacun ainsi que la date de naissance et la date de disparition. On peut trouver également les posters des rassemblements des familles qui parlent par eux même du combat des familles. Les actions du CFDA, ayant toutes pour fins une visée commémorative, s'articulent principalement autour de trois grands axes :

Créer des espaces de rencontres, de partage et d'assistance aux victimes (les familles de disparus sont considérées par la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées comme étant elles-mêmes des victimes), afin de préserver et commémorer la mémoire des personnes disparues.

Le CFDA maintient constamment deux permanences ouvertes, l'une à Alger, et l'autre à Oran où il a créé le Centre de Recherche pour la Préservation de la Mémoire et l'Etude des Droits de l'Homme (CPMDH). Ces deux lieux constituent des espaces privilégiés pour se rencontrer, se connaître, et surtout, se soutenir. Les familles y trouvent un moyen de garder vive la mémoire de leurs proches disparus, et de structurer collégalement leurs revendications et leur combat pour la Vérité et la Justice.

En effet, dans la mesure où le contexte politique ne permet pas la création de monuments ou de mémoriaux, ni non plus la tenue de cérémonies commémoratives, ces deux lieux occupent de facto ces fonctions. En outre, afin de pouvoir se prémunir de toutes tentatives menées par les autorités d'annihiler cette part de la mémoire collective algérienne ou d'entraver les pratiques mémorielles et commémoratives que les victimes mettent en place au moyen de leur lutte acharnée, le CFDA a également créé un espace virtuel, véritable mémorial, s'efforçant de documenter et de dénombrer de manière exhaustive, chacun des disparus du fait des agents de l'Etat algérien. Ainsi, dans ces espaces, que cela soit par l'intermédiaire de la photographie, de l'audiovisuel, ou encore de débats, de la poésie et de la littérature, la mémoire des disparus est préservée, l'objectif étant de pouvoir conserver toutes traces et preuves des crimes de disparitions forcées commis durant la décennie noire. Cet objectif se matérialise tout particulièrement à travers le CPMDH. Ce lieu accueille de nombreux étudiants et professeurs, pour y sensibiliser, à l'aide de séminaires et de formations, les générations futures aux crimes des années 1990, à travers le prisme des droits de l'Homme et de la démocratie. En outre, il constitue une véritable base de données, contre l'oubli, mais également dans la perspective de devenir un outil mobilisable dans un futur processus de Justice Transitionnelle.

Sensibiliser la société algérienne aux crimes de disparitions forcées de la décennie noire, entretenir la mémoire des victimes, alerter et éduquer sur ces crimes commis par les autorités algériennes et sur les violations des droits humains de manière générale.

Depuis près de 22 ans, le CFDA combat l'omerta institutionnalisée qui règne en Algérie, et organise tout au long de l'année, divers événements commémoratifs. Les objectifs de ces événements sont multiples. Certains ont pour but d'attirer l'attention de l'opinion publique et d'avertir le plus grand nombre sur les crimes de disparitions forcées. D'autres entendent constamment exercer une pression sur les autorités algériennes afin que celles-ci ne puissent pas nier les disparitions forcées. Ces événements ont pour aspect transversal le fait d'honorer la mémoire de toutes les personnes disparues, et ne pas laisser tomber dans l'oubli les crimes commis par l'Etat et leurs victimes.

Ainsi, des mères de disparus principalement, mais également d'autres membres de la famille, se rassemblent pacifiquement en brandissant des photos de leurs proches disparus et en apostrophant les autorités, les exhortant à ce que leurs droits fondamentaux à la Vérité et à la Justice pour tous soient respectés. Les rassemblements hebdomadaires ont commencé le 2 août 1998 devant l'Observatoire National pour les Droits de l'Homme (ONDH). Depuis, tous les mercredis matin jusqu'à aujourd'hui, les familles de disparus sont présentes devant cette institution, brandissant les photos de leurs proches.

Pendant plus de 20 ans, la réponse des autorités a été extrêmement violente. Les familles de disparus ont subi maintes et maintes fois des coups de matraque et coups de poings, de nombreuses arrestations arbitraires et d'autres pratiques bafouant leur droit de manifestation. Cette forme de commémoration a plusieurs fonctions, l'une étant dirigée vers la société algérienne dans son ensemble, l'autre, pour les autorités. Cet événement hebdomadaire permet de conserver vive la mémoire des personnes disparues, et d'installer au sein de la société un débat et un dialogue avec les victimes (familles de disparus) dans la perspective de donner la parole aux concernés, afin d'établir la Vérité à l'échelle de l'opinion publique. In fine, cette pratique commémorative et revendicative entend rappeler à l'Etat sa responsabilité pénale devant les crimes commis par ses agents.

Une autre pratique commémorative est portée par le CFDA, par et pour les mères, épouses, sœurs et filles de disparus. À l'occasion de la journée internationale des droits des femmes, les femmes victimes de disparitions forcées se réunissent également devant la Commission Nationale Consultative de Promotion et de Protection des Droits de l'Homme (CNCPPDH), afin d'alerter la société algérienne sur les multiples violences et violations des droits humains que subissent tout particulièrement les femmes touchées par la disparition forcée de leurs proches.

En effet, ces dernières sont à l'intersection de multiples rapports de domination. Dans la société patriarcale algérienne, la perte d'un membre masculin de la famille entraîne souvent de très fortes conséquences sociales, économiques et psychologiques. S'ajoute à cela la violence d'être femmes en lutte contre la toute-puissance de l'Etat.

Ainsi, ce rassemblement annuel met une emphase toute particulière sur les effets du genre. Il est accompagné de conférences et de débats en présence des familles, avec différents acteurs de la société civile, permettant ainsi de sensibiliser les algériens à une culture de la mémoire inclusive de toutes autres formes d'oppression dont l'Etat et/ou les structures sociales dominantes de la société seraient les responsables. L'objectif est aussi d'élargir la lutte des victimes de disparitions forcées aux autres mouvements militants pour un Etat de droit et une démocratie effective en Algérie, afin de ne plus jamais revivre les cycles de violences et les crimes passés.

La journée internationale des victimes de disparition forcée, le 30 août, constitue une des dates commémoratives extrêmement importantes pour les familles de disparus en Algérie. Le CFDA organise à Oran, Alger et Paris de nombreux événements, s'étalant sur toute une semaine, qui permettent de montrer à tous que le combat pour la Vérité et la Justice dure toujours. L'enjeu est également d'interpeller les pouvoirs publics algériens et internationaux sur le sort des disparus et sur les exigences de leurs familles quant au respect de leurs droits fondamentaux. Divers ateliers, conférences et cérémonies sont organisés en présence de journalistes, de chercheurs et universitaires, d'étudiants et de jeunes, ainsi que des familles de disparus. Des projections-débats de films sont organisées avec divers acteurs de la société civile. Tout au long de la semaine, des cérémonies de toutes formes ont lieu, avant de terminer par un séminaire rassemblant divers défenseurs des droits, militants et familles de disparus.

Durant plusieurs années, jusqu'à ce que l'état sur les défenseurs des droits se resserre depuis le Hirak, le CFDA a organisé à cette occasion les "rencontres intimes", en invitant en Algérie des représentants de familles de disparus du monde entier. Ces rencontres ont permis d'échanger, de raconter et de partager les histoires de victimes venues d'Argentine, du Maroc, du Rwanda, ou encore du Pérou. À Paris, les différentes cérémonies commémoratives sont également l'occasion de rencontrer d'autres associations de victimes et de familles de disparus au niveau mondial.

Ces rencontres permettent d'honorer conjointement la mémoire des disparus, mais surtout d'échanger sur les pratiques commémoratives de chacun, et sur les stratégies à adopter pour obtenir les quatre piliers de la justice transitionnelle, et être en mesure de reconstruire une société pacifiée. Par ailleurs, ces échanges permettent de prendre la mesure du poids que les alliances et intersections entre familles de disparus peuvent avoir dans le plaidoyer international contre les disparitions forcées, et pour la démocratie partout dans le monde.

Face au silence des autorités, à la désinformation et à l'omerta sur les disparus d'Algérie du fait des agents de l'Etat, le CFDA s'efforce tout au long de l'année d'instituer d'autres dates commémoratives pour que ceux-ci ne tombent pas dans l'oubli, et assurer leur omniprésence dans l'espace public. Toutes les pratiques que nous avons décrites précédemment sont ainsi répétées à l'occasion de plusieurs occasions.

- **La "Journée contre l'oubli"**, commémorée tous les 29 septembre, entend dénoncer l'adoption de la dite "charte pour la paix et la réconciliation nationale", qui a, de facto, institutionnalisé l'amnistie, mais surtout l'oubli forcé. Or, sans réparations, sans Vérité, sans Justice, sans garanties de non-répétition, les victimes, les familles n'oublient pas. Elles ne peuvent oublier.
- **Le 1er juin est la journée internationale des enfants.** Le pouvoir algérien a fait disparaître beaucoup de jeunes qui étaient mineurs selon la législation nationale au moment de leur arrestation. Ainsi, pour commémorer leur mémoire, et toujours adopter une stratégie d'inclusion des différents groupes qui constituent la société, le CFDA investit les rues de la capitale et d'Oran en arborant les photos de ces jeunes disparus, dont plus de droits encore ont été bafoués.
- **Le 5 juillet marque le jour de l'indépendance algérienne**, après 132 ans de colonisation. Tous les ans, le régime glorifie et honore les combattant et résistants algériens, qui ont mené à cette victoire. Le CFDA, en organisant des rassemblements et des marches commémoratives, entend rappeler à ce même régime que la plupart des parents de disparus ont eux-mêmes combattu pour l'Algérie, afin de faire disparaître le colonialisme; en retour, le régime a fait disparaître leurs enfants.
- **Le 1er Novembre marque le déclenchement de la révolution algérienne.** À cette occasion, le gouvernement algérien invite au Palais du Peuple tous les représentants des institutions et les ambassadeurs et diplomates présents en Algérie. Ainsi, le CFDA se poste tous les ans sur le passage des différentes délégations afin de pouvoir les interpeller et les confronter aux violations continues des droits des disparus.

Que cela soit en France ou en Algérie, les événements organisés prennent différentes formes : lâcher de ballons, stands de photos, manifestations musicales, pièces de théâtre, sit-ins, débats de rue ou projections. Néanmoins, les objectifs principaux restent les mêmes : rendre publique et attirer l'attention des autorités algériennes et des institutions internationales sur la situation des violations des droits de l'homme continues dont sont victimes les disparus et leurs familles depuis les années 1990.

Faire reconnaître la responsabilité pénale de l'Etat algérien dans les crimes de disparitions forcées, mettre en place un processus de Justice Transitionnelle basé sur les quatre piliers consacrés – droit à la Vérité, droit à la Justice, droit aux réparations et droit aux garanties de non-répétition – et à travers cela, oeuvrer à l'établissement d'un Etat de droit en Algérie.

Un des enjeux commémoratifs et mémoriels principaux du CFDA est de faire exister les disparus, de les reconnaître comme tels, afin de pouvoir garantir le respect de leurs droits fondamentaux tels que la Vérité, la Justice et les réparations. Le CFDA mène donc de nombreuses missions de plaidoyer auprès des institutions internationales.

L'Algérie est signataire de certains traités et conventions, de ce fait, il est possible pour les organes compétents de demander des comptes voire de condamner l'Algérie sur le non-respect de ses engagements ou de manière plus générale sur le non-respect des droits de l'Homme. Ainsi, le CFDA effectue régulièrement des saisines des mécanismes spéciaux onusiens et des communications individuelles de personnes disparues. L'Algérie a été condamnée 11 fois par le Comité des Droits de l'Homme des Nations Unies suite à des communications individuelles transmises par le Collectif des Familles de Disparu(e)s en Algérie. Ces communications et les décisions prises par le Comité des Droits de l'Homme sont publiées sur le site de l'ONU à vie. Ainsi, à l'instar du mémorial digital créé par le CFDA, la publicité de décisions onusiennes fait exister et commémore les disparus, rendant leur oubli impossible et donnant du poids aux revendications de leurs familles.

De manière encore plus pragmatique, l'intervention et l'inclusion des mécanismes onusiens dans les pratiques mémorielles constitue un véritable outil, mobilisable pour imposer aux autorités algériennes les "récits alternatifs" niés par le pouvoir, et ainsi, grâce aux pressions internationales, atténuer les tensions entre les récits officiels et les récits des victimes. De plus, les différentes décisions prises par le Comité des Droits de l'Homme font jurisprudence, et permettent ainsi d'ouvrir la voie à d'autres avancées et revendications, dont peuvent s'inspirer les autres associations de familles de disparus. Cette jurisprudence est par ailleurs fréquemment l'objet d'étude de nombreux chercheurs et universitaires qui travaillent sur les processus de justice transitionnelle et de mémoire.

6. Quelles leçons en tirez-vous des pratiques commémoratives officielles et/ou des initiatives et interventions menées par la société civile et la communauté (p. ex., les pratiques de commémoration qui réduisent les cas de non-récurrence de la violence), encourageant ainsi l'élaboration de stratégies d'atténuation créatives pour relever les défis et les points de discordance existants?

Le CFDA est la seule organisation de la société civile, à notre connaissance, qui soit à l'origine d'initiatives mémorielles et commémoratives des disparus du fait des agents de l'Etat en Algérie. Ainsi, il n'y a pas de pratiques commémoratives en Algérie qui ne reconnaîtraient pas les récits de victimes ou de groupes de survivants, dans la mesure où aucune organisation de la société civile autre que le CFDA n'est active en la matière.

L'amnistie générale dont jouissent les agents de l'Etat algérien pour les crimes de disparitions forcées, instituée par la dite "charte pour la paix et la réconciliation nationale" n'offre aucune garanties de non-répétition des crimes. Au contraire, depuis des années, et de surcroît dans le contexte de répression systématique actuel en Algérie, rien n'est fait au niveau de l'Etat pour diminuer une quelconque violence ou pour diminuer les points de discorde entre les récits. Cependant, au cours des longues années de lutte et de commémorations pour la mémoire le CFDA a obtenu des avancées, non pas du pouvoir algérien, mais malgré le pouvoir algérien. Le premier élément saillant est la persistance de nos revendications et de nos actions. Les rassemblements et manifestations publiques qui se tiennent régulièrement depuis près de 22 ans ont permis de ne pas permettre que le "dossier des disparus" soit clos. En dépit de l'entrée en vigueur des textes d'application de la charte, les familles continuent d'exhorter les autorités à ce qu'elles reconnaissent leur responsabilité dans les disparitions forcées de leurs proches.

La second point à prendre en compte est le pacifisme dont font preuve les familles de disparus, bien que celles-ci aient été confrontées à un déploiement de violence inouïe de la part des forces de sécurités algériennes, et à de nombreuses arrestations et garde à vue injustifiées.

Enfin, les alliances et intersections avec d'autres organisations et acteurs de la société civile ont permis de créer des ponts, et des stratégies communes pour construire une société démocratique, dans tous ses aspects (liberté de la presse, liberté d'expression, justice équitable, liberté d'association, liberté d'opinion, etc ...). In fine, l'une des certitudes que le CFDA et tous les militants, défenseurs des droits, syndicalistes, journalistes ou avocats engagés algériens ont pu établir est que l'on ne peut construire une société pacifiée, démocratique et juste sans réparer les crimes du passé.

7. Identifier les meilleures pratiques qui contribuent à inculquer une culture de la mémoire inclusive et des objectifs plus larges de réconciliation, de reconnaissance, de recherche de la vérité, d'éducation pour les générations futures et de non-répétition.

La société algérienne souffre d'une désinformation venant de l'Etat quant aux disparitions forcées des années 1990. Dans l'imaginaire collectif, les personnes disparues étaient des combattants islamistes armés qu'il fallait neutraliser, pour préserver l'unité et la sécurité nationales. L'un des défis qu'a rencontré le CFDA a donc été – en plus de faire exister le récit des familles face aux négations du pouvoir – de changer la perception des algériens sur les crimes commis par le régime lors de la guerre civile, et de faire admettre par le plus grand nombre les violations des droits de l'Homme que constituaient ces crimes.

En surmontant les nombreuses contraintes, et en s'imposant dans l'espace public pour raconter sans cesse les histoires des disparus, le CFDA à petit à petit réussi à diffuser au sein de la société les récits "alternatifs" – en opposition à ceux colportés par l'Etat – des victimes de disparition forcée. Par ailleurs, le fait de multiplier les événements et initiatives commémoratives, en les liant à d'autres commémorations ou combats, à permis d'inclure d'autres acteurs de la société civile et d'élaborer des revendications plus larges, concernant toutes les couches de la société, pour un Etat démocratique.

Enfin, le Centre de Recherche pour la Préservation de la Mémoire et l'Étude des Droits de l'Homme s'efforce d'élargir le public cible de ses actions, visant en particulier pour les jeunes et les étudiants, de manière à pouvoir sensibiliser cette population aux crimes commis lors des années 1990.

Le Centre de Recherche pour la Préservation de la Mémoire et l'Étude des Droits de l'Homme a pour objectif de lier les crimes passés du gouvernement aux violations actuelles des droits de l'Homme commises par ce même gouvernement. À travers une démarche à la fois militante de terrain, et à la fois scientifique, le CPMDH reconstruit les récits des disparus volés par le pouvoir. Il permet de redonner aux familles de victimes de l'agentivité dans la construction d'une mémoire collective permettant, à terme, d'obtenir de véritables garanties de non répétition des crimes et de reconstruire une société pacifiée. Enfin, en partant du postulat que tous les mécanismes de domination et de discrimination venant du pouvoir sont liés, le travail principal du CFDA sur la mémoire est de constamment prendre fait et cause pour toutes les violations passées et actuelles des droits de l'Homme en Algérie. Cette démarche inclusive participe à la création d'une histoire réellement partagée par tous.

La participation des familles de disparus à la plupart des activités militantes et citoyennes en Algérie encourage un dialogue permanent avec de nombreux acteurs de la société civile. En plus de sa présence sur le terrain, le CFDA a créé une WebRadio dont les sujets abordés, toujours en lien avec les droits de l'Homme, ont pour but de créer des liens entre les différents groupes sociaux de la société algérienne. Les journalistes de la "Radio des Sans Voix" donnent la parole aux familles de disparus, mais également aux citoyens algériens, jeunes ou moins jeunes, pour s'exprimer sur les sujets importants dont il est difficile de parler dans la plupart des médias du pays.

Dans une démarche intersectionnelle, l'espace virtuel de cette radio tente de déconstruire les imaginaires façonnés par le régime, et d'éduquer le plus grand nombre, à travers un narratif inclusif, aux droits de l'Homme et aux pratiques démocratiques, faisant le pont entre un passé proche non résolu et la construction d'une société réconciliée dans un futur, nous l'espérons, tout aussi proche.

- 1 Rapport du CFDA, «Les disparitions forcées en Algérie : un crime contre l'humanité», Mars 2016, Paris-Alger, page 70. <https://www.algerie-disparus.org/app/uploads/2016/03/CFDA-RAPPORT-digital2.pdf>
- 2 DUTOUR Nasser, « Algérie : de la Concorde civile à la Charte pour la Paix et la Réconciliation nationale : amnistie, amnésie, impunité », *Mouvements*, 2008/1 (n° 53), p. 144-149. DOI : 10.3917/mouv.053.0144. URL : <https://www.cairn.info/revue-mouvements-2008-1-page-144.htm>
- 3 Jouaret Morgane, «L'Algérie « post-décennie noire » : de l'imposition de l'impunité à la revendication d'une justice transitionnelle », *L'Année du Maghreb*, 26 | 2022, 77-96.



GIJTR

Global Initiative for Justice
Truth & Reconciliation